



## NOTRE DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE

Nos formateurs sont aussi nos ingénieurs, ils ont donc mené différents projets de ToIP de bout en bout, ce qui leur confère un positionnement unique et une parfaite compréhension des méthodologies d'intégration d'une solution de ToIP dans l'entreprise. Grâce à la double compétence voix et données de nos experts, nous sommes en mesure d'expliquer de façon pointue les mécanismes des Communications Unifiées.

### ► **Point fort des formations : illustrations, exercices et travaux pratiques**

Nos salles de formation sont raccordées à notre Laboratoire afin d'avoir accès à tous nos équipements.

En effet, la majorité de nos formations sont accompagnées d'illustrations, d'exercices et de travaux pratiques, en utilisant notre Laboratoire équipé des dernières solutions de communication en ToIP (IP PBX, Serveur SIP, Centre d'appels), de nombreux équipements opérateurs, fermes de serveurs, terminaux IP (SIP, MGCP/H323), infrastructures, analyseurs de protocoles et simulateurs.

Grâce à notre Laboratoire, nous pouvons simuler de nombreuses infrastructures réseaux et télécoms afin de réaliser les tests les plus appropriés à l'environnement et au système d'information du client (acteur télécom ou client final).

## RETOURS STAGIAIRES

Le retour terrain des formateurs est très appréciable / Les formations sont bien conçues /  
Les sujets abordés sont très clairs et didactiques /  
Les compétences techniques et la disponibilité des formateurs rendent le cours vivant.

## DES MODULES INTRA ENTREPRISE

**Toutes nos formations sont adaptables en session intra-entreprise pour :**

- Répondre aux besoins particuliers de chaque structure
- Aborder spécifiquement les domaines d'intervention souhaités
- Personnaliser les besoins en s'appuyant sur des situations réelles
- Bénéficier d'intervenants spécialement sensibilisés à vos problématiques
- Choisir le lieu, les dates, les horaires et la formule de formation les mieux adaptés

**Toutes nos formations font l'objet d'une évaluation par les stagiaires.**

Toujours soucieux de nous améliorer pour vous satisfaire, à la fin de chaque session, nous vous remettons un questionnaire de satisfaction sur l'organisation et l'atteinte des objectifs.

## RAPPEL SUR LE DIF

Le DIF (Droit Individuel à la Formation) donne la possibilité à tout salarié en CDI à temps plein à 20h de formation par an, cumulables sur 6 ans, soit un maximum de 120 h. Pour les salariés à temps partiel, les heures de formation DIF se calculent au prorata temporis.

Les heures consacrées à la formation DIF pendant le temps de travail donne droit au maintien de sa rémunération dans son intégralité. Celles effectuées hors du temps de travail donnent droit au versement d'une allocation égale à 50% de sa rémunération. Cette allocation est exonérée des cotisations sociales.

### L'OPCA : un co-financier de la formation

Les organismes collecteurs agréés collectent une partie des contributions formation des entreprises, mutualisant l'ensemble des fonds et financent un retour des formations selon les demandes des entreprises adhérentes.

La demande de prise en charge doit être faite avant le début de formation, via un formulaire spécifique. Le remboursement peut intervenir avant ou après la formation, être réglé à l'entreprise ou directement à l'organisme de formation.